

# On **composte** les résidus verts



## Surveillez l'horaire de collecte

Les mercredis, du 24 avril au 29 mai;  
du 18 septembre au 20 novembre

Renseignements : 311  
[ville.montreal.qc.ca/rv](http://ville.montreal.qc.ca/rv)

**Départissez-vous de vos résidus verts en utilisant des sacs de papier, ils seront ensuite transformés en compost pour embellir votre quartier.**

## **RÉSIDUS VERTS ACCEPTÉS**

- les résidus de nettoyage de jardins, de potagers et d'arbres fruitiers
- les rognures de gazon
- les branches de conifères (1 m de long et 5 cm de diamètre maximum)
- les feuilles mortes

## **MATIÈRES REFUSÉES**

- la terre et la pierre
- les branches de feuillus (font l'objet d'une collecte distincte)
- les souches et les troncs d'arbres
- les résidus alimentaires
- la litière d'animaux

## **CONTENANTS ACCEPTÉS**

- les contenants rigides réutilisables
- les sacs de papier

## **POINTS DE COLLECTE**

### **Collecte sur rue**

Les résidus verts devront être déposés en face de la propriété, en bordure de rue au même endroit que les ordures ménagères, entre 20 h la veille et 7 h le jour de la collecte.

### **Écocentres**

Les résidus verts peuvent être apportés à l'un des écocentres de Montréal. Pour renseignements, visitez : [ville.montreal.qc.ca/ecocentres](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentres)

## **ATTENTION !**

Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, les branches de feuillus doivent être ramassées à part des résidus verts. Pour vous en départir, communiquez avec le 311.